COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
ENVIRONNEMENT
ENV.C - Qualité de vie
ENV.C.3 - Qualité de l'air
Chef d'équipe

Bruxelles, le 11 septembre 2018
ENV.C.3/MMC/pb

M. Erick Labrousse
5 square Hector Berlioz
94700 Maisons Alfort
FRANCE

labrousse.erick@gmail.com

Sujet: Votre message au Commissaire Vella du 22 août 2018

Monsieur,

Je vous remercie de votre message du 22 août 2018, adressé à Monsieur le Commissaire Vella, qui m'a demandé de vous répondre en son nom. Dans votre courriel, vous nous invitez à tenir compte des informations données pour établir une nouvelle directive relative au combat contre le réchauffement climatique afin de préserver notre patrimoine naturel et culturel européen.

Comme déjà mentionné dans notre réponse du 18 janvier 2018 (réf. Ares(2018) 316882), un bilan de qualité ('fitness check') des Directives sur la qualité de l'air ambiant de l'UE (Directives 2004/107/EC et 2008/50/EC) a été lancé par la Direction générale de l'environnement qui a pour but d'analyser si le cadre législatif existant répond à ses objectifs: https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2017-3763998_en. Un élément important de cet exercice est la consultation publique http://ec.europa.eu/environment/air/quality/aqd_fitness_check_en.htm. Les résultats de ce bilan aideront la Commission à décider s'il convient de poursuivre ou de modifier sa politique en matière de qualité de l'air.

Je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sincères salutations,

(e-signé)

François Wakenhut